

Communiqué de presse

Paris, le 23 octobre 2017

CGPC lance un programme de formations pour accompagner les CGP dans l'excellence

CGPC, l'Association Française des Conseils en Gestion de Patrimoine Certifiés, lance un service de formations à destination de ses CGP certifiés, pour les aider à négocier le virage vers des préconisations de stratégie patrimoniale plus complexes, en réponse tant à la demande de leurs clients qu'à l'émergence des assistances numériques au conseil.

Les formations proposées, pour une part récurrentes, permettront notamment aux CGP d'assimiler et de s'approprier le sens et le contenu des contraintes réglementaires, de bien apprécier l'aide que les outils numériques comme les « robo-advisors » peuvent leur apporter et de se tenir à jour de l'actualité économique et sociale pertinente pour leur métier.

Adaptées au niveau d'expertise des CGP certifiés, ces formations répondent aux exigences de qualité et d'indépendance que défend CGPC. Elles compteront pour la satisfaction de l'obligation de formation continue (60 heures sur 2 ans) des certifiés CGPC pour conserver leur certification. Le programme permettra à un certifié qui le suit en totalité de satisfaire à son obligation.

Au rythme d'une ou deux par mois, les formations aborderont des thèmes d'actualité et de fond devant un public de 15 à 20 professionnels.

Deux formations sont proposées en cette fin 2017 à Paris, sur des thèmes « brûlants » :

- **L'assurance vie : aspects économiques et actualité réglementaire ; point sur le dénouement du contrat**
Le 23 novembre de 9h00 à 17h30
- **Logique et actualité de l'immobilier: bien comprendre l'investissement immobilier pour bien expliquer la nature du risque encouru (choix du type d'investissement - sensibilité au risque - risque d'illiquidité)**
Le 14 décembre 2017 de 9h à 17h30

Les formations du 1^{er} trimestre 2018 traiteront notamment de :

- L'utilisation des technologies numériques dans la relation client et pour un conseil de qualité
- L'impact des évolutions réglementaires européennes MIFID 2, DDA et Priips (nouvelles obligations relatives au devoir de conseil et à la sensibilité au risque, fin des rétrocessions de commission pour le conseil indépendant).

Courant l'année 2018, les formations comprendront chacune à terme une part en enseignement à distance permettant au CGP de rentabiliser son temps.

A propos de CGPC :

CGPC : une vocation de certification pour la protection du consommateur

Créée en 1997, CGPC est une association, à but non lucratif, dédiée à la protection du consommateur qui a pour mission principale est de promouvoir, organiser et gérer la certification des Conseils en Gestion de Patrimoine, au moyen d'un examen exigeant et couvrant l'ensemble des disciplines mobilisées dans la prestation du Conseil en gestion de patrimoine.

Depuis sa création, plus de 2 600 professionnels ont réussi cet examen de certification et continuent à satisfaire les exigences de formation continue validée, permettant ainsi de renforcer la confiance et la sécurité de l'épargnant final en regroupant pour lui des Conseils en gestion de patrimoine dûment évalués, qui bénéficient, sur simple demande, de la Certification ISO 22222, norme internationale du Conseil en gestion de patrimoine.

CGPC est la seule instance agréée en France par Financial Planning Standards Board (FPSB), propriétaire de la marque CFP®, Certified Financial Planner, pour le monde entier (hors USA), qui constitue le label d'excellence professionnelle internationale. FPSB réunit l'ensemble des organisations certifiantes des 26 pays regroupant + de 170.000 professionnels, en garantissant une même qualité de certification, une même rigueur de sélection et de contrôle, une même éthique quel que soit le pays.

Depuis début 2017, la certification CFP/CGPC jouit d'une reconnaissance « académique » européenne et française au niveau « EQF 7 ». En effet, les professionnels qui passeront avec succès les épreuves de certification CFP/CGPC, obtiendront simultanément le titre RNCP de niveau I reconnu par l'Etat et équivalent au master (bac+5).

Contact presse : Agence FORCE MEDIA

Patricia Ouaki : +33 (0) 1 44 40 24 01 / +33 (0) 6 07 59 60 32 - patricia.ouaki@forcemedia.fr